 AFRASA	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Page 1 de 10
Nom du Produit: APACHE	N° Code	Révision	Date
N° de Registre: 12 52 006	HS-7045	2	17-03-16

I.- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit: APACHE (Abamectine B 1 - 1.8 % p/v).

1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées: INSECTICIDE.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Industrias AFRASA, S.A.

c/ Ciudad de Sevilla, 53. Tel: 96 132 17 00, Fax: 96 132 17 16,

46988 Pol. Ind. Fuente del Jarro. Paterna. VALENCIA (ESPAÑA)

www.afrasa.es

afrasa@afrasa.es

fmonfort@afrasa.es

1.4 Numéro d'appel d'urgence: [CENTRE ANTIPOISON: C.H.U. BAB EL QUED Tél: 021 97 98 98.](tel:021979898)

II.- IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange:

Nocif pour l'homme par ingestion, Xn : R22, R65

Dangereux pour l'environnement (N). R51/53.

2.2 Éléments d'étiquetage :



Phrases de risque:

R22: Nocif par ingestion.

R65: Nocif: Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de sécurité:

S2: Conserver hors de la portée des enfants.

S13: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S23: Ne pas respirer les vapeurs du produit.

S24: Éviter le contact avec la peau.

S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.


S62: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S45: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).














RESPECTER LES INSTRUCTIONS D'USAGE AFIN D'ÉVITER LES RISQUES POUR LES PERSONNES ET L'ENVIRONNEMENT.

SP1: NE PAS CONTAMINER L'EAU AVEC LE PRODUIT NI AVEC SON CONTENANT. (Ne pas nettoyer l'équipement d'application du produit près des eaux superficielles / Éviter la pollution au travers des systèmes d'évacuation des eaux des exploitations ou des chemins.)

2.3 Autres dangers: Aucun.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Page 2 de 10
Nom du Produit: APACHE	N° Code	Révision	Date
N° de Registre: 12 52 006	HS-7045	2	17-03-16

III.- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

COMPOSANTS DANGEREUX	IDENTIFIERS CAS nr./ CE nr. REACH Nr.	%w/v	CE Classification	
			DIRECTIVE 67/548/CEE	REGULATION (CE) 1272/2008 [CLP]
Avermectin B1a Avermectin B1b	65195 - 55 - 3 65195 - 56 - 4	>1.62% <0.14%	T+  R28 N  R51/53	Acute tox., Cat.2: H300. Acute tox, Cat.1: H330. Reprod, Cat.2: H361d STOT-RE. Cat.1 H372 Aquatic Acute Cat.1; Aquatic chronic, Cat. 1: H410    Danger.
NAPHTHA AROMATIQUE A HAUT POINT D'INFLAMMATION	64742-94-5	68%	XN  R65,R66 N  R51/53	Asp. Tox, Cat 1; H304 Aqu. Chronic, Cat 2; H411 STOT SE, Cat 3; H336 EUH066    Danger
DODECYLBENZENE - SULPHONATE -CA EN BUTANOL	90164-26-6 78-83-1	2,5 %	F; Xn  R36/38, R10, R20	Eye Irr, Cat. 1; H318 Skin Irr. Cat. 2; H315 Liq. flam, Cat.3; H226 STOT-SE, Cat. 3; H336, H335   Danger


IV.- PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours.

4.1.1 Inhalation: Transporter la victime à un espace ouvert et aéré, hors de la zone contaminée. Maintenir les voies respiratoires libres. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle, et administrer de l'oxygène en cas de difficulté respiratoire, si disponible. Si le patient est en état de choc, maintenir couvert et au repos. Consulter immédiatement un médecin. Traitement symptomatique et soutenu.

4.1.2 Contact avec les yeux: Laver les yeux avec abondamment d'eau ou une solution saline pendant au moins 15 minutes. En cas de symptômes d'intoxication, consulter immédiatement un médecin. En cas de difficultés respiratoires administrer de l'oxygène et pratiquer la respiration artificielle en cas d'arrêt respiratoire. Garder le patient en observation pendant au moins 24-36 heures. L'oxygène doit être administré par le personnel médical qualifié.

4.1.3 Contact avec la peau: Laver la peau avec abondamment d'eau et du savon sans frotter (pourvu qu'il n'y ait pas de brûlures) pendant 15-20 minutes suivi d'alcool. Retirer les vêtements contaminés, tachés ou souillés et les laver. Consulter immédiatement un médecin, traiter les difficultés respiratoires avec de l'oxygène et pratiquer la respiration artificielle en cas d'arrêt respiratoire. Le personnel d'urgence doit utiliser des gants afin d'éviter la contamination.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Page 3 de 10
Nom du Produit: APACHE	N° Code	Révision	Date
N° de Registre: 12 52 006	HS-7045	2	17-03-16

4.1.4 Ingestion: Ne pas provoquer de vomissement en cas d'ingestion. Maintenir les voies respiratoires libres en cas de vomissement. Pratiquer un lavage gastrique à l'aide d'un tube endotrachéal avec solution saline isotonique ou bicarbonate de sodium 5%, suivi de L'administration de charbon activé et un cathartique salin de sulfate de sodium. Consulter immédiatement un médecin. Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traitement symptomatique et continu. En cas de difficultés respiratoires administrer de l'oxygène et pratiquer la respiration artificielle en cas d'arrêt respiratoire. Si la personne est inconsciente, la placer sur le côté, la tête plus basse que le reste du corps et les genoux semi-fléchis. Transporter le patient à un centre hospitalier, si possible montrer l'étiquette ou le contenant. Garder le patient en observation pendant au moins 24-36 heures. L'administration d'oxygène et le lavage gastrique doivent être réalisés par le personnel médical qualifié. Ne rien administrer par voie orale. Maintenir le patient au repos. Maintenir la température corporelle. Éviter les médicaments qui augmentent l'activité GABA tels que: Barbituriques, benzodiazapines ou acide valproïque. Considérer la réalisation d'une endoscopie. Ne pas laisser le patient seul en aucun cas.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Symptômes: Irritation des yeux, de la peau, des muqueuses, des tractus respiratoire et gastro-intestinal.

Altération du système nerveux central. Augmente l'activité GABA.

Tachycardie, hypotension. Pneumonie chimique par aspiration du produit dans les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Traitement symptomatique.

V.- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, eau pulvérisée, mousse standard. Éviter l'utilisation de jets d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: La décomposition thermique du produit peut inclure des vapeurs toxiques et dangereux de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers: Déplacer les contenants hors de la zone affectée, si possible. Ne pas disperser le produit avec des jets d'eau à pression. Recueillir l'eau utilisée pour l'extinction de l'incendie afin de l'éliminer postérieurement. Éviter l'aspiration de vapeurs nocives en cas d'incendie. Travailler en amont du vent.


VI.- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Travailler en amont du vent. Éviter de respirer les aérosols, vapeurs ou les poussières. Ne pas utiliser de verres de contact. Éviter le contact avec la peau. Éloigner le personnel non indispensable.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Isoler et confiner la zone afin d'éviter la contamination des eaux superficielles, étant donné la toxicité du produit pour la faune aquatique. Recueillir le produit dans des contenants propres et secs pour leur possible réclamation et/ou élimination/gestion postérieure. Les eaux de lavage et de rinçage ainsi que les restes de bouillies doivent être éliminés. Ils ne doivent en aucun cas contaminer les étangs, mares, cours d'eaux, ni les points d'eau, les eaux naturelles et les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir le produit renversé avec un matériel absorbant. Ne pas toucher le matériel renversé. Arrêter le déversement si ceci peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau pulvérisée afin de réduire les vapeurs. Dans le cas d'un petit déversement, placer le matériel renversé dans des contenants propres et secs adéquats, les couvrir et les porter à l'écart du site de l'accident. En cas de grand déversement, confiner la zone de l'accident avec un bassin suffisamment éloigné pour élimination postérieure. Laver la zone contaminée avec de l'eau et un détergent et recueillir les eaux de lavage dans des récipients propres et secs pour élimination postérieure. Décontamination totale des outils, équipements et matériel de nettoyage utilisé.

6.4 Référence à d'autres rubriques : Équipement de protection : voir section VIII.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Page 4 de 10
Nom du Produit: APACHE	N° Code	Révision	Date
N° de Registre: 12 52 006	HS-7045	2	17-03-16

VII.- MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements, en utilisant des vêtements de protection adéquats et en respectant les précautions habituelles pour la manipulation de produits chimiques. Manipuler à l'écart des étincelles, de la flamme nue ou de sources de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Stocker dans des contenants fermés hermétiquement dans un endroit bien ventilé, frais et sec.

Ne pas stocker près de substances incompatibles, d'agents oxydants forts ou dans des conditions de chaleur excessive. Maintenir à l'écart des étincelles et de la flamme nue.

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où une contamination pourrait se produire.

7.3 Utilisation (s) finale(s) particulière(s): Insecticide agricole pour usage professionnel. Utiliser uniquement pour les cultures autorisées, en respectant les doses et les recommandations indiquées sur l'étiquette.

VIII.- CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle: Aucune limite d'exposition occupationnelle établie par OSHA, NIOSH ou ACGIH pour l'abamectine.

8.2 Contrôles de l'exposition:

- **Contrôle de l'exposition professionnelle:** Évaluation des risques.

Protection respiratoire:



Masque anti-poussière, résistant aux dissolvants organiques avec filtre combiné de charbon activé (brun et blanc). Système de ventilation général pour diminuer la concentration dans l'air. Équipement respiratoire personnel autonome en cas d'accident et lors du chargement/mélange, application, réparation et élimination du pesticide.

Protection des mains:



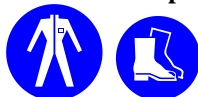
Gants de nitrile (verts), PVC ou autre matériau plastique.

Protection des yeux:




Lunettes ou masque ajustable et résistants à la poussière de produits chimiques et aux dissolvants organiques afin d'éviter les éclaboussures. Éviter l'usage de verres de contact.

Protection de la peau:



Vêtement adéquat et tablier imperméables n'accumulant pas la poussière: Combinaison à manches longues et bottes résistantes aux produits chimiques. Changer les vêtements contaminés. Se laver après la manipulation, surtout les mains et les parties du corps qui pourraient avoir été exposées au produit. Laver les vêtements séparément avant de les réutiliser. Installer des douches de sécurité et des fontaines de secours pour laver les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer durant la manipulation du produit.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Page 5 de 10
	Nom du Produit: APACHE	N° Code	Révision
N° de Registre: 12 52 006	HS-7045	2	17-03-16

- **Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:** Ne pas effectuer de traitement immédiatement après une pluie ou une irrigation, lorsque les plantes sont couvertes de rosée, ni par temps très sec ou à température élevée. Éviter la contamination des eaux. Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme dans l'environnement aquatique.

IX - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Aspect. État physique. Couleur: Liquide transparent de couleur jaune pâle.

Odeur: Caractéristique du dissolvant naphta aromatique.

pH: Non applicable.

Point d'ébullition: Non disponible

Point d'inflammation: Non inflammable: au-dessus de 61°C.

Inflammabilité (solide ou gaz): Non inflammable.

Propriétés explosives: Aucune (en se basant sur le fait que ses ingrédients ne présentent pas cette propriété).

Propriétés comburantes: Aucune (en se basant sur le fait que ses ingrédients ne présentent pas cette propriété).

Pression de vapeur (25°C): $<2 \times 10^{-4}$ mPa (abamectine).

Densité relative (20°C): 0.950-0.960 g/cc à 20°C

Solubilité:

-Hydrosolubilité: Insoluble dans l'eau, bien que la préparation forme des émulsions homogènes et stables.

-Liposolubilité (solvant-huile : à préciser): Non disponible

Coefficient de partage: n-Octanol/Eau: $\log P_{ow} = 4.4$ (abamectine)

Viscosité: Non disponible

Point de fusion: 150-155°C pour l'abamectine technique.

Tension superficielle: Non disponible.

9.2 Autres informations : Aucun.

X.- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité: Information non disponible.


10.2 Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales de pression et de température. Éviter le contact avec les oxydants forts. Incompatible avec les substances acides et alcalines. APACHE contient un dissolvant dérivé du pétrole. Peut brûler. Sensible à la lumière.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Information non disponible.

10.4 Conditions à éviter: Éviter le contact avec forte chaleur, étincelles, flamme nue et autres sources d'ignition. Les vapeurs peuvent être explosives. Substance toxique. Éviter l'inhalation des vapeurs et le contact avec la peau. Ne pas permettre la contamination des eaux. Incompatible avec les bases et les oxydants forts.

10.5 Matières incompatibles : les acides et l'humidité (en stockage); et métaux libres (fer, cuivre, aluminium).

10.6 Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone en cas de combustion.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Page 6 de 10
	Nom du Produit: APACHE	N° Code	Révision
N° de Registre: 12 52 006	HS-7045	2	17-03-16

XI.- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<u>Toxicité aiguë</u>	<u>ABAMECTINE</u>	<u>APACHE</u>
Toxicité aiguë – ORAL DL ₅₀ mg/kg (rats)	10	500> DL ₅₀ >2000
Toxicité aiguë – DERMIQUE DL ₅₀ mg/kg (lapins)	>2000	>2000
Toxicité aiguë – INHALATION CL ₅₀ mg/L 4h. (rats)	ADD	>5,463
IRRITATION OCULAIRE (LAPINS)	Légèrement irritant	Irritant
IRRITATION PEAU (LAPINS)	No irritant	No Irritant

Effets différés de l'exposition: (sensibilisation, narcose, cancérogénicité, mutagénicité, toxicité pour la reproduction (développement et fertilité))

Immédiats:

Sensibilisation (cochons d'Inde)	Non sensibilisant DEGRÉ I
----------------------------------	---------------------------

Chroniques:

Toxicité Chronique	ABAMECTINE
NOEL (rat) 2 ans	ADD
Carcinogénèse	ADD
Mutagenèse	Non mutagène
Effets sur la reproduction	ADD

ADD: Aucune donnée disponible

Effets de l'exposition:

Inhalation: Peut être nocif par inhalation.

Ingestion: Nocif par ingestion.

Contact avec la peau: Ne produit pas d'irritation.

Contact avec les yeux: Irritant pour les yeux.

XII.- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité :

Toxicité Aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques.


Aiguë:

Toxicité Poissons: Ne pas déverser dans les cours d'eau.

Toxicité aiguë	ABAMECTINE
LC ₅₀ (96 h) truite arc-en-ciel	3,2 µg/l
LC ₅₀ (96 h) bluegill sunfish	9,6 µg/l
LC ₅₀ (96 h) <i>Panaeus duorarum</i>	1,6 ppb
LC ₅₀ (96 h) <i>Callinectes sapidus</i>	153 ppb

Toxicité Daphnia: *Daphnia magna* (48 h.) EC₅₀ = 0,34 ppb (Abamectine technique)

Toxicité Algues et Autres plantes aquatiques: Algues: > 100 mg/l

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Page 7 de 10
	Nom du Produit: APACHE	N° Code	Révision
N° de Registre: 12 52 006	HS-7045	2	17-03-16

Chronique: Non disponible

Toxicité Poissons: Non disponible

Toxicité Daphnia: Non disponible

Toxicité Algues et Autres plantes aquatiques: Non disponible

Toxicité sur les micro et macro-organismes du sol:

Micro-organismes: Non disponible

Macro-organismes: Non disponible

Toxicité sur les autres organismes importants du point de vue de l'environnement:

Toxicité oiseaux: CL₅₀ (canard mallard)= 84,6 mg/kg (abamectine technique)

Toxicité abeilles: La abamectine technique est toxique pour les abeilles.

Toxicité plantes: Non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité: L'abamectine dans les sols se dégrade par action microbienne. Est fortement lié au sol. Dans les sédiments sa demi-vie est de: DT₅₀=14-28 jours. Est stable à l'hydrolyse. Dans l'eau, se dégrade en 4d.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Ne provoque pas de bioaccumulation dans les organismes aquatiques. log P_{ow}=4.4 (abamectine) à pH 4.

12.4 Mobilité dans sol: Non mobile. N'est pas soluble dans l'eau. Est rapidement adsorbé par le sol. La probabilité de contamination des eaux souterraines est faible. Ses produits de dégradation sont aussi immobiles dans le sol. Tension superficielle: 31,4 mN/m.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette préparation ne contient pas des substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT). Cette préparation ne contient pas de substances considérées comme très persistantes ou très bioaccumulables (vPvB).

12.6 Effets nocifs divers: ADD.

XIII.- CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

- **pour l'élimination de la préparation:** Le produit doit être éliminé en tenant compte de sa classification comme produit dangereux, tant pour la substance en soi comme pour le contenant. Incinération avec équipement de lavage de gaz ou retour à un centre de collecte autorisé. Observer les lois locales et de l'état. Voir Directive 91/156. Comparer avec les Dispositions des Autorités Nationales, Autonomiques et Locales.

- **pour l'élimination du contenant:** Rincer énergiquement trois fois chaque contenant utilisé et verser l'eau de rinçage dans le réservoir du pulvérisateur

Après avoir utilisé son contenu, ce contenant vide est un résidu dangereux. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de retourner les contenants vides à un des points de réception du système intégré de gestion SIGFITO, ou au point de vente après avoir rendu le contenant inutilisable.

XIV.- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT


ADR / RID/IMDG:

14.1 Numéro ONU : 3082.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU :

ADR/RID : "UN3082, substance dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide n.s.a.(abamectine), 9, III".

RID : "UN3082, substance dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide n.s.a.(abamectine)".

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Page 8 de 10
Nom du Produit: APACHE	N° Code	Révision	Date
N° de Registre: 12 52 006	HS-7045	2	17-03-16

14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 9.

14.4 Groupe d'emballage: III.

14.5 Dangers pour l'environnement:

ADR / RID: Dangereux pour l'environnement.

IMDG: polluant marin.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

N° matière: 90

IMDG (page): 9028.

Polluant marin: Oui

Étiquettes: 9

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable: Non transportés en vrac.

Remarque: Exemption pour l'ADR quantités limitées: Emballages combinés avec un poids brut égal ou inférieur à 30 kg en sont exemptés à condition que chaque récipient individuel ne dépasse pas 5 kg.

XV.- INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

La directive 91/689 / CEE relative aux déchets dangereux.

La directive 91/156 / CEE relative aux déchets.

Règlement CE 1907/2007 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques REACH.

Règlement (UE) n ° 453/2010 qui modifie le règlement (CE) n ° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH) est modifié.

Règlement (UE) No.830 / 2015 qui modifie le règlement (CE) n ° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH) est modifié.

Règlement (CE) 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR).

International Maritime Dangerous Goods (IMDG: International Maritime Dangerous Goods).

Règlement sur les marchandises dangereuses pour International Air Transport Association (IATA: International Air Transport Association).

Seveso catégorie: substances ne figurant pas sur la liste Seveso.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Information non disponible.

XVI.- AUTRES INFORMATIONS


En raison de la révision et de modifications de la version précédente: Changer le numéro d'enregistrement et la codification intérieur.

Abréviations et acronymes:

CAS: Chemical Abstract Service. EINECS: inventaire européen des substances chimiques existantes.

TWA: valeur limite d'exposition quotidienne de l'environnement. La concentration maximale de la substance dans l'air qui peut être exposé pendant 8 heures ou 40 heures.

TWA: l'environnement des valeurs limites d'exposition à court terme. Valeur limite de la concentration moyenne, mesuré ou calculé pour une période de quinze minutes tout au long de la journée de travail, sauf pour les produits chimiques pour lesquels une période de référence sont indiqués ci-dessous.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Page 9 de 10
	Nom du Produit: APACHE	N° Code	Révision
N° de Registre: 12 52 006	HS-7045	2	17-03-16

NA: Non applicable. NC: Non classé. VLB: exposition biologique valeur limite au travail.
 IB: Indicateur biologique. DL50: les médias dose létale. DJA: Dose journalière admissible. NOEL: dose sans effet observable. CL50: concentration létale moyenne. CE50: concentration effective.
 CI50: demi-concentration d'inhibition. CER50: CE50 (taux de croissance) DCO: Demande chimique en oxygène.
 TOC: carbone organique total.
 ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
 RID: règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. N ° EmS: Nombre de feuilles d'urgence.
 IATA: Instructions techniques pour la sécurité du transport des marchandises dangereuses par voie aérienne.
 CLP: Classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges (règlement (CE) 1272/2008).

Références: Les bases de données consultées

- Agro-recherche. Annuaire des produits agrochimiques et de Manuel de réponse danger. Agro-recherche ENTERPRISES LTD.
 - RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques). US Department of Health and Human Services (1981-82).
 SIAE. Chimique européenne système d'information des substances.
 Institut national pour la sécurité et la santé au travail (INSHT).
 The Pesticide Manual, quatorzième édition (2006). Editeur: C D S Tomlin.
 Pharmacologie usine de Linan et Carlos De Vicente. 3e édition. Agrotechnique éditions, SL
 Manuel pour l'utilisation de poison la protection des végétaux des produits de santé.

Mentions de danger a la section III pour les substances actives:


R10 : Inflammable.
 R20: Nocif par inhalation.
 R28: Très toxique en cas d'ingestion.
 R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
 R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H226: Liquide et vapeurs inflammables.
 H300: Mortel en cas d'ingestion.
 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315: Provoque une irritation cutanée.
 H318: Provoque des lésions oculaires graves.
 H330: Mortel par inhalation.
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.
 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
 H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes
 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH 066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

RESPECTER LES INSTRUCTIONS D'USAGE AFIN D'ÉVITER LES RISQUES POUR LES PERSONNES ET L'ENVIRONNEMENT.

SP1: NE PAS CONTAMINER L'EAU AVEC LE PRODUIT NI AVEC SON CONTENANT. (Ne pas nettoyer l'équipement d'application du produit près des eaux superficielles / Éviter la pollution au travers des systèmes d'évacuation des eaux des exploitations ou des chemins.)

Conseils relatifs à la formation des utilisateurs: Insecticide agricole. USAGE RÉSERVÉ AUX AGRICULTEURS ET AUX APPLICATEURS PROFESSIONNELS pour les plantations et cultures agricoles autorisées mentionnées sur l'étiquette.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Page 10 de 10
Nom du Produit: APACHE	N° Code	Révision	Date
N° de Registre: 12 52 006	HS-7045	2	17-03-16

Restrictions d'utilisation: Concernant a la classification, cette fiche de sécurité a été préparée selon la directive 58/2001/CE, pour la reste selon le Règlement CE 1097/2007/REACH et ses modifications postérieures.

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état présent de nos connaissances et sont le plus exactes possible. Elles sont fournies à titre de renseignement et ne représentent pas une garantie contractuelle des propriétés du produit. Elles ne peuvent être modifiées ou transférées à d'autres produits.